Pôle
CREATION D'ENTREPRISES

Faciliter l'**accès au crédit bancaire** des **créateurs d'entreprises**

Fiche Produit

FAG *Garantie France Active* | **FGIF** *Garantie à l'Initiative des Femmes* | **PCE** *Prêt à la Création d'Entreprise* | **NACRE** *Prêt à Taux Zéro*

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Dispositif de prêt à taux zéro

ⓘ conditionné à l'octroi d'un prêt bancaire complémentaire

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- création, reprise ou développement d'une entreprise de moins de 2 ans
- par une personne demandeur d'emploi (critères du dispositif ACCRE)
- quels que soient la forme juridique et le secteur d'activité de l'entreprise

NACRE *Conditions Générales*

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- le montant est compris entre 1 000 € et 10 000 €
- la durée est au maximum de 60 mois au titre de la période d'amortissement (mensualités)
- le coût pour l'emprunteur est de 0% ; aucune caution personnelle et/ou sûreté réelle ne sont exigées

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT BANCAIRE COMPLÉMENTAIRE

- le montant minimum est de 1 x le prêt NACRE - pas de maximum
- pas de condition de taux d'intérêt plancher ou plafond
- la durée d'amortissement est de 6 mois minimum - pas de maximum

NACRE *Conditions Particulières*

OBJET DU FINANCEMENT

- le financement est dédié aux investissements et/ou au fonds de roulement
- sont exclues les pertes d'exploitation et les autorisations à court terme

PRÉFINANCEMENT ET DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT

- pas de période de préfinancement ▸ déblocage total sur présentation du SIRET

✍ et du contrat de prêt bancaire complémentaire

- pas de période de différé d'amortissement

NACRE *Recours aux Garanties* FAG/FGIF *sur le Prêt Bancaire Complémentaire*

✍ se référer aux Conditions Générales et Particulières de nos Garanties

FAG France Active Garantie

FGIF Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes

Consultez nos fiches **PRODUITS**

Pôle
CREATION D'ENTREPRISES

Fiche Produit

Faciliter l'**accès au crédit bancaire** des **créateurs d'entreprises**

FAG *Garantie France Active* | **FGIF** *Garantie à l'Initiative des Femmes* | **PCE** *Prêt à la Création d'Entreprise* | **NACRE** *Prêt à Taux Zéro*

QUEL INTÉRÊT POUR LA BANQUE ?

- Renforcer vos positions sur le marché de la création d'entreprises en mutualisant vos engagements
  - Auvergne Active travaille avec toutes les banques de la région

QUELLES MODALITÉS DE COUPLAGE ?

- le prêt NACRE peut être associé à tous nos autres dispositifs de financement :
  - avec le prêt PCE dans la limite de 45 000 € de plan de financement
  - avec les garanties FAG et FGIF à titre de levier sur le prêt bancaire garanti

NACRE *Mode d'Emploi*

PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DU PRÊT

❶ AUVERGNE ACTIVE

- procède à l'instruction de la demande de Prêt NACRE déposée par le client qui peut être orienté par la Banque
- présente la demande de Prêt NACRE à un comité d'engagement composé d'experts pour décision (fréquence mensuelle)
- délivre à la Banque une attestation de décision de Prêt NACRE en cas d'accord (montant - durée - condition de prêt bancaire - validité de 6 mois)

❷ LA BANQUE

- délivre à Auvergne Active une attestation d'accord de Prêt Bancaire Complémentaire
  - montant - taux - durée - différé - périodicité - échéance - garanties mobilisées dont Garantie FAG/FGIF

❸ FRANCE ACTIVE

- rédige le contrat de Prêt NACRE et l'adresse au client pour signature à réception des éléments réputés conformes (transmis par Auvergne Active)

❹ LE CLIENT

- transmet à Auvergne Active par retour de courrier le contrat de Prêt NACRE (conditionne le décaissement)

❺ LA BANQUE

- rédige le contrat de Prêt Bancaire Complémentaire pour signature par le client
- adresse à Auvergne Active par retour de courrier une copie du contrat de Prêt Bancaire Complémentaire (conditionne le décaissement du Prêt NACRE)
  - la production du tableau d'amortissement définitif n'est pas nécessaire (ne conditionne pas le décaissement du Prêt NACRE)

❻ FRANCE ACTIVE

- procède au décaissement du Prêt NACRE sur le compte du client à réception des éléments réputés conformes (transmis par Auvergne Active)
  - le prêt est acquis pour une durée maximum de 60 mois au titre de la période d'amortissement
  - il ne peut bénéficier d'une période préalable de différé d'amortissement

PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DU PRÊT

›› FRANCE ACTIVE

- est à l'initiative de la procédure de recouvrement du Prêt NACRE en cas de défaillance de l'emprunteur
- bénéficie de l'appui de l'opérateur en charge du suivi de l'entreprise (phase métier 3 de la réforme NACRE) au titre de l'interface territoriale

NACRE *Partenaires Financeurs*

Fonds de COHESION SOCIALE — Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Caisse des Dépôts

AUVERGNE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI